POLITIQUE LINGUISTIQUE ET TOPONYMIE EN GUINÉE ESPAGNOLE

Adeline DARRIGOL
Université du Maine
darrigol.adeline@yahoo.fr

Abstract:
Located in Central Africa, Spanish Guinea had three Bantu languages and two Creole languages. Faced with multilingualism, the Spanish colonial authorities adopted a language policy. Spanish became the teaching, administrative and justice language. This language policy was reflected in place names. It created new denominations. Indeed, place names are linguistic markers of space. We study the language policy and the origins of place names in Spanish Guinea. To that end, we rely on colonial legislation, maps, reports and memories of colonial administrators

Keywords:
language policy, multilingualism, place names, Spanish Guinea, Spain.

Introduction

La politique linguistique est un ensemble de mesures qu'adopte un État à propos d'une ou plusieurs langues parlées sur le territoire relevant de sa souveraineté. Elle peut porter sur la normalisation de la graphie, de l'orthographe ou de la syntaxe. Elle peut aussi concerner le statut d'une langue en la déclarant officielle. La politique linguistique peut également, recréer une langue dont l'usage était perdu. En règle générale, on distingue trois principaux types de politiques linguistiques.

Premièrement, la politique linguistique interventionniste qui vise à accélérer ou à freiner l'évolution normale d'une langue; ce qui permet de réduire la concurrence entre les langues, de l'accroître ou de l'éliminer. Cette catégorie de politique se base rarement sur des motifs purement linguistiques. Elle se rattache souvent aux projets de société formulés en fonction d'objectifs d'ordre culturel, économique et politique. Les gouvernements adoptent des mesures incitatives ou coercitives. Ils

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

s'appuient aussi sur la puissance, l'attraction ou le prestige des langues les unes par rapport aux autres. L'intervention de l'État est le type de politique linguistique le plus pratiqué à travers le monde. Les constitutions de la plupart des pays comprennent des dispositions linguistiques. La Guinée Espagnole relève du type de politique linguistique interventionniste. Sur ce territoire colonial, le statut des langues a été modifié au fil du temps au moyen de lois, de décrets, de règlements, de directives et de contrôles. Deuxièmement, la politique linguistique de non-intervention qui consiste à choisir la voie du laisser-aller, à ignorer les problèmes lorsqu'ils se présentent et à laisser évoluer le rapport des forces en présence. Dans la pratique, c'est une planification qui joue en faveur de la langue dominante. C'est ce que Didier de Robillard dénomme „*la politique linguistique par défaut"*[1]. Un gouvernement non-interventionniste ne se pose pas comme arbitre et se garde d'adopter des dispositions constitutionnelles ou législatives vis-à-vis des langues. Troisièmement, la politique linguistique assimilationniste à travers laquelle l'État utilise les moyens planifiés en vue d'accélérer l'assimilation des minorités.

De ce qui précède, il ressort que les politiques linguistiques consistent surtout à prévoir et à choisir. Ce qui exige une vision claire des objectifs à atteindre, une connaissance approfondie et exacte des problèmes à résoudre, une détermination précise des méthodes et des moyens à mettre en œuvre, ainsi que la création d'une armature institutionnelle efficace. Connaître et expliquer la situation précise, les conséquences probables et les mesures à adopter, s'imposent. La politique linguistique d'un État apparaît donc comme une épreuve délicate, puisqu'elle doit tenir compte des considérations sociolinguistiques, économiques et politiques. En Guinée Espagnole, l'administration coloniale n'a pas manqué de se préoccuper de la question linguistique. En effet, les langues et le pouvoir sont étroitement liés. Les rapports hiérarchiques qui s'établissent entre les langues en contact dans une société donnée, sont générés par la distribution du pouvoir. Par conséquent, toute modification de l'organisation sociale et politique implique la remise en question de la ou des langues du pouvoir, donc le changement du paysage linguistique.

La toponymie est quant à elle, l'étude des noms de lieux du point de vue de leur origine, de leur transformation ou de leur signification. Sur le

[1] D. de Robillard, 1991, p. 129.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

plan linguistique, la toponymie apparaît comme une stratégie de marquage et de contrôle du territoire dans une langue donnée. À ce titre, elle constitue un acte politique et symbolique. À travers la toponymie, on transmet une certaine vision du monde. On s'approprie un espace géographique et on manifeste son identité culturelle et linguistique.

Située en Afrique centrale, la Guinée Espagnole était une colonie espagnole. Après un siècle de colonisation, elle accède à l'indépendance le 12 octobre 1968 sous la dénomination de République de Guinée Équatoriale. La Guinée Espagnole comprenait des zones insulaires (Fernando Poo, Annobon, Corisco, Elobey Grande et Chico), ainsi qu'une partie continentale (le Río Muni). La Guinée Espagnole s'étendait sur 28 051 km², et sa capitale était Santa Isabel située sur l'île de Fernando Poo. La colonie était linguistiquement hétérogène. Elle comptait trois langues bantoues (le bubi, le fang et le ndowe) et deux créoles; l'une à base lexicale portugaise (le fá d'ambô) et l'autre à base lexicale anglaise (le krio). Ces idiomes résultaient respectivement des migrations des peuples bantouphones au XIIe siècle, de la colonisation portugaise de l'île d'Annobon au XVIe siècle et de la colonisation britannique de l'île de Fernando Poo au XIXe siècle.

Confronté à la diversité linguistique, le pouvoir colonial a adopté une politique linguistique. L'espagnol est devenu la langue officielle de la colonie. C'était la langue unique et obligatoire de l'enseignement, de l'administration et de la justice. Cette politique linguistique s'est répercutée sur les toponymes. Elle a créé de nouvelles dénominations de lieux. En Guinée Espagnole, les toponymes étaient des intermédiaires ou médiateurs linguistiques. Après avoir brièvement présenté la politique linguistique coloniale, nous analysons la toponymie en Guinée Espagnole. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la „*grille d'analyse des situations linguistiques"* de Robert Chaudenson[2], la législation coloniale espagnole, les rapports des autorités coloniales espagnoles et les manuels de géographie. Nous avons également examiné les cartes de l'époque. Ces supports représentent l'espace géographique et comportent les dénominations des lieux. Nous avons aussi procédé à l'étude comparative des aires géolinguistiques avant et pendant la période coloniale espagnole, afin de décrypter le sens caché des toponymes, ainsi que les configurations symboliques dans lesquelles ils s'inscrivent. À

[2] R. Chaudenson, 1988.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

cet effet, nous avons constitué un glossaire en relevant les termes relatifs au relief, à l'hydrographie et aux lieux.

L'espagnol: langue officielle en Guinée Espagnole

En Guinée Espagnole, l'espagnol est la langue exclusive du système scolaire, du pouvoir administratif et judiciaire. Sur le plan politique, l'Espagne cherche à raffermir l'unité entre la colonie et la Métropole à travers l'usage commun d'une langue – l'espagnol. Elle souhaite créer une communauté linguistique hispanique. Selon les autorités coloniales espagnoles, l'unité linguistique favoriserait d'une part l'entente entre les indigènes, et d'autre part le rapprochement entre les Espagnols et les indigènes. En outre, l'indigène maîtrisant la langue espagnole serait capable de travailler dans l'administration coloniale et les entreprises privées espagnoles locales. Dès lors, l'instruction des indigènes en langue espagnole est nécessaire[3]. La politique linguistique coloniale s'appuie essentiellement sur l'éducation et une législation efficace.

Dans la colonie, l'éducation constitue le principal moyen de diffusion de la langue espagnole. Une législation spécifique est adoptée. Parallèlement, des écoles sont progressivement construites sur l'étendue du territoire colonial. Les premières écoles primaires publiques sont créées en 1862. Les enseignements proposés reposent essentiellement sur l'acquisition de la langue espagnole (lecture, écriture, orthographe et grammaire). Les indigènes s'opposent cependant à la scolarisation de leurs enfants. Les écoles restent souvent fermées. C'est avec l'arrivée du gouverneur général Ángel Barrera y Luyando en 1906 que l'instruction des indigènes est véritablement impulsée. Convaincu de l'impérieuse nécessité de diffuser la langue espagnole dans la colonie, il entreprend la réforme du système éducatif. Ainsi, le règlement de l'enseignement qu'il signe le 28 février 1907 rend obligatoire la présence aux cours. Avec celui du 24 mai 1907, l'espagnol devient la langue unique et obligatoire de l'enseignement. Cette disposition reste inchangée jusqu'à la fin de la colonisation espagnole en 1968.

Les autorités coloniales espagnoles adoptent également des mesures coercitives. Le décret du 17 octobre 1914 inflige de lourdes amendes aux parents en cas d'absences injustifiées des enfants à l'école. Le décret du 3 juillet 1925 ordonne l'incarcération d'enfants retrouvés en vagabondage sur la voie publique aux heures scolaires. Le décret du 1er mars 1940 institue la

[3] J. M. Bonelli y Rubio, 1945, pp. 10-11.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

carte d'élève et pénalise l'irresponsabilité parentale. Le refus de scolarisation est désormais considéré comme un délit. Les parents récalcitrants encourent des sanctions allant du paiement de lourdes amendes à l'emprisonnement. C'est à partir de ce moment qu'on commence à observer l'assiduité et une forte scolarisation dans la colonie.

Au même moment, le pouvoir colonial octroie des bourses scolaires et instaure la gratuité de la scolarisation. Les emplois sont également garantis à la fin des études. Les instituteurs indigènes sont formés à l'Institut colonial indigène, puis à l'École supérieure indigène. Par ailleurs, les programmes d'alphabétisation accélèrent l'instruction des adultes. Enfin, le budget alloué à l'éducation reste important. Des écoles sont créées dans la colonie, y compris dans les zones rurales. L'ensemble de ces mesures favorise la diffusion et le développement de la langue espagnole dans la colonie. Le système éducatif assure aussi l'émergence d'une élite indigène.

En Guinée Espagnole, l'espagnol est aussi la langue unique et obligatoire de l'administration. L'organisation administrative de la colonie est issue du décret royal du 13 décembre 1858, qui crée le poste de gouverneur général, l'autorité suprême de la colonie. Le gouverneur général est le représentant du gouvernement de la nation et est chargé de l'administration de la colonie. Il est également responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre dans les territoires dont il a la charge. Les forces armées de la colonie (Marine, Armée de l'air et de terre) sont placées sous son commandement. L'ensemble des autres autorités et fonctionnaires lui est subordonné. L'institution coloniale revêt donc une fonction fondamentalement administrative. L'administration coloniale est dotée de moyens juridiques et militaires idoines. Le décret du 13 avril 1935 et les textes postérieurs fixent les divisions administratives de la colonie. L'espace colonial se répartit en districts. Ceux-ci correspondent aux parcelles de pouvoir des administrateurs territoriaux.

Selon les dispositions du décret du 6 mai 1934, les administrateurs territoriaux constituent un corps civil et sont des fonctionnaires spécialement préparés aux missions d'administration de la colonie. Ce statut est modifié en 1938 en pleine guerre civile espagnole. Les administrateurs territoriaux sont désormais des officiers de l'armée coloniale, un corps armé et garant de l'ordre dans le territoire colonial. La militarisation de l'administration coloniale permet l'utilisation de méthodes coercitives et expéditives. Elle renforce les pouvoirs des autorités coloniales. Le pouvoir

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

colonial repose aussi sur des critères géographiques et hiérarchiques. Le gouverneur général fixe les divisions administratives.

L'organisation administrative divise la société coloniale en deux catégories: les administrateurs et les administrés. Ces deux groupes communiquent par l'intermédiaire des règlements, circulaires, directives, arrêtés et décrets du gouverneur général. Les autorités coloniales effectuent régulièrement des visites dans les territoires ou districts. Les indigènes sont aussi des usagers de l'administration coloniale qu'ils sollicitent à diverses occasions.

Or, l'hétérogénéité linguistique rend difficile toute communication avec l'administration coloniale, constituée essentiellement d'Espagnols. Confronté à la diversité linguistique des peuples de la colonie, l'État espagnol opte pour l'imposition de l'espagnol dans les services administratifs. Pour le colonisateur, cette solution présente l'avantage de l'unification linguistique. Elle favorise également la célérité dans le traitement des dossiers administratifs. Le 24 février 1926, le gouverneur général signe un décret qui porte sur la diffusion de la langue espagnole dans la colonie. Ce texte fixe un délai de six mois à tous les fonctionnaires et usagers indigènes afin qu'ils n'utilisent que la langue espagnole dans les services de l'administration coloniale. Cette mesure ne s'applique pas aux étrangers de passage dans la colonie qui sont tenus de recourir aux services onéreux d'interprètes et de traducteurs dûment assermentés. L'usage de l'espagnol est également imposé aux commerçants et aux agriculteurs. Les décrets du 9 août 1926 et du 28 novembre 1933, ainsi que la circulaire du 6 juillet 1937 rappellent que ces mesures restent en vigueur.

Parallèlement, des cours de perfectionnement linguistique sont organisés dans la colonie. Des primes sont attribuées aux indigènes qui démontrent un grand intérêt à apprendre la langue espagnole.

Dans la colonie, l'espagnol est également la langue de la justice. Le décret royal de 1880 confère au gouverneur général les pouvoirs de nommer le juge de première instance de Fernando Poo. Celui-ci est choisi parmi les ressortissants espagnols majeurs, résidant sur l'île depuis au moins deux ans, propriétaires d'une exploitation agricole et se distinguant par la parfaite maîtrise de la langue espagnole. Dans les autres territoires de la colonie, c'est le Gouverneur général, assisté de son secrétaire, qui exerce les fonctions de juge de première instance en matière civile et criminelle, et en fonction de l'importance et de la gravité des faits. Les appels en deuxième instance relèvent des compétences du tribunal de Las Palmas (îles Canaries).

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

Le décret royal du 17 février 1888 confirme les critères de nomination des juges de première instance de Fernando Poo. Sur l'île, le décret crée trois postes de juges municipaux et de première instance: Santa Isabel, San Carlos et Concepción. Dans les autres territoires de la colonie, c'est le secrétaire du gouverneur général qui exerce les fonctions de juge de première instance. Le Tribunal de Las Palmas reste compétent en deuxième instance. Le décret du 10 novembre 1938 introduit deux innovations dans le système judiciaire colonial. D'une part, le droit espagnol est réservé aux Espagnols et aux indigènes émancipés[4] de la colonie. Il fonctionne selon la législation en vigueur dans la Métropole. D'autre part, le droit coutumier est destiné aux indigènes non émancipés. Il s'appuie sur les coutumes des ethnies. Toutefois, l'application de ces coutumes est soumise à deux conditions. Elles ne doivent pas constituer une menace pour l'ordre public. Elles doivent également se conformer à la morale et à la mission civilisatrice de l'État espagnol.

Sur le plan linguistique, l'espagnol est la langue dominante de la justice coloniale. Les juges et fonctionnaires de l'administration judiciaire coloniale sont des ressortissants espagnols ou des indigènes émancipés. La maîtrise de la langue espagnole est le critère déterminant du choix de ces juges. Par ailleurs, les comparutions et les procès se déroulent en espagnol. Les procès-verbaux des audiences sont rédigés dans cet idiome. Les plaintes écrites et orales sont aussi déposées en espagnol. Les langues indigènes ne sont admises que dans des cas exceptionnels et nécessitent la traduction simultanée et consécutive en langue espagnole. En outre, la colonisation espagnole introduit un nouveau régime de la propriété et un code de la famille. Des notaires espagnols s'installent dans la colonie. Ils rédigent différents actes: contrats, testaments, hypothèques, etc. Tous ces documents sont écrits en langue espagnole.

En définitive, la diffusion de la langue espagnole constitue un élément central de l'action coloniale. L'État espagnol pratique une politique linguistique interventionniste. Il entreprend un aménagement linguistique fondé sur des objectifs culturels, politiques et économiques. La politique linguistique coloniale vise la diffusion de la langue et de la culture

[4] À partir de 1904, c'est le statut que l'administration coloniale concédait à certains indigènes sur la base de critères linguistiques, culturels et économiques. L'indigène émancipé n'était pas soumis à la tutelle du Patronat des Indigènes.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

espagnoles, ainsi que le développement de l'économie coloniale. Pour ce faire, le pouvoir colonial espagnol modifie le statut des langues à travers une législation idoine, des mesures incitatives et coercitives. Ainsi, l'éducation est érigée en secteur prioritaire. À cet effet, l'État espagnol dote la colonie d'un budget conséquent et réglemente le système éducatif colonial. Le développement de la langue espagnole dans les milieux professionnels constitue aussi un enjeu de cette politique linguistique. Quelle est son impact sur la toponymie de la Guinée Espagnole?

Les noms des lieux en Guinée Espagnole

En Guinée Espagnole, l'État espagnol se sert des toponymes pour assurer l'unité linguistique, la communication culturelle, la promotion de la langue et de la culture espagnole. De ce fait, les toponymes deviennent des intermédiaires ou médiateurs linguistiques. La politique linguistique que l'État Espagnol mène en matière de toponymie, crée un nouveau paysage linguistique. Elle construit aussi une nouvelle identité territoriale, linguistique et culturelle. En effet, la nomination des lieux et le marquage linguistique de l'espace jouent un rôle déterminant dans le processus d'identification. Les toponymes sont des éléments de l'identité. Nommer l'espace, c'est „*produire du territoire identifié*"[5]. Les toponymes permettent aussi de se reconnaître dans son identité. Les dénominations de l'espace participent à cette reconnaissance. Les toponymes offrent également une lecture culturelle de l'organisation spatiale. De ce fait, les dénominations de l'espace portent la marque de la langue dominante. En définitive, les toponymes nous guident et nous informent sur les territoires qu'ils nomment. À travers les toponymes, les territoires deviennent des objets linguistiques qui se construisent progressivement. Les toponymes constituent donc un enjeu important des politiques linguistiques.

Dans sa colonie du golfe de Guinée, l'État espagnol a utilisé des stratégies variées en matière de toponymie: la substitution des toponymes anglicisés, le respect des toponymes locaux, les toponymes de combat et de conflits identitaires, les toponymes évoquant des tensions géopolitiques, les

[5] H. Guillorel, 2008, p. 63.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

dénominations nouvelles à caractère religieux, les „*toponymes hybrides*”[6], la traduction des toponymes indigènes, l'usage des points cardinaux et des adjectifs qualificatifs. Par ailleurs, les dénominations de la colonie ont évolué au fil du temps.

En Guinée Espagnole, la substitution des noms des lieux s'est traduite par l'hispanisation systématique des toponymes anglicisés sur l'île de Fernando Poo pendant la colonisation britannique (de 1827 à 1843). C'était un moyen linguistique de s'approprier le territoire et d'effacer l'empreinte linguistique britannique sur l'île. Ainsi Clarence City, ville que les Britanniques ont créée sur l'île de Fernando Poo en 1827 est rebaptisée Santa Isabel en 1843 en honneur de la reine d'Espagne. Santa Isabel deviendra la capitale de la Guinée Espagnole. Ce toponyme sera aussi attribué à la plus haute montagne et au port de l'île de Fernando Poo que les britanniques avaient dénommés respectivement Clarence Peak et Clarence Port. Santa Isabel est un toponyme chargé d'histoire. Il crée un lien culturel et politique entre les Espagnols et les indigènes. Par ailleurs, l'hispanisation des toponymes permet d'informer de la présence espagnole dans ces espaces géographiques précédemment occupés par les Britanniques. En outre, la nomination d'une montagne est éminemment symbolique. Ces actes constituent une initiative en faveur de la langue espagnole. Ils assurent la visibilité de cet idiome et incitent à l'apprendre.

En revanche, les autorités coloniales espagnoles ont maintenu de nombreux toponymes en langues bubi, fang et ndowe. Même si les termes ont été phonétiquement retranscrits selon les normes graphiques espagnoles, ils sont restés reconnaissables dans leur prononciation en langues bantoues. C'est une retranscription presqu'à l'identique: Boloko ou Balacha en langue bubi, Evinayong et Bisún en langue fang, Utonde et Yenge en langue ndowe. Pour une gestion administrative efficace des territoires, toute ambigüité dans la désignation des lieux devait être levée. Le respect des toponymes locaux permettait aux autorités coloniales (civiles, militaires et religieuses), utilisatrices des cartes, un meilleur repérage sur le terrain. Il facilitait aussi la coopération des indigènes. C'est ce qui explique le nombre élevé des toponymes locaux qui ont été maintenus dans l'ensemble du

[6] Nous remercions Anne-Claude Berthoud qui nous a proposé cette expression lors de notre communication (Journée Scientifique REALITER, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 26 juin 2015).

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

territoire colonial. Les Espagnols se sont montrés très scrupuleux à l'égard de la graphie et de la phonétique de ces toponymes.

Les toponymes en langue portugaise ont été, quant à eux, soit adaptés à la structure graphique et phonétique de la langue espagnole, soit maintenus à l'identique. Ainsi, les dénominations Ano Bom[7], Que o vejo, et Fernão do Po sont devenues Annobón, Quioveo[8] et Fernando Póo; tandis que le toponyme Corisco a été maintenu. L'Espagne se réapproprie les territoires qu'elle a hérités du Portugal en vertu du Traité du Pardo signé en 1778. Mais elle reste reconnaissante vis-à-vis du Portugal et conserve son empreinte linguistique sur le territoire colonial. C'est sur l'île d'Annobon, lieu de la colonisation portugaise, que se trouvent les toponymes en langue portugaise.

En Guinée Espagnole, on note également la présence de toponymes de combats et de conflits identitaires. Cette pratique vise à valoriser la culture espagnole avec tous les symboles qu'elle représente. Les noms de personnages historiques, d'administrateurs coloniaux et de missionnaires espagnols figurent sur les dénominations des rues, places et lieux de Santa Isabel, capitale de la colonie: Calle Alfonso III, Avenida Alfonso XIII, Punta Cristina, Calle Claret ou Calle Ángel Barrera y Luyando. Ces toponymes célèbrent la monarchie espagnole. Ils rendent aussi hommage aux missionnaires et administrateurs coloniaux qui ont contribué à l'hispanisation et à l'évangélisation de la colonie. Par ailleurs, les noms des villes espagnoles apparaissent sur les dénominations des lieux: Zaragoza de Itomo (sur l'île de Fernando Poo), Sevilla de Niefang et Valladolid de los Bimbeles dans la région continentale. Ces toponymes constituent la riposte linguistique de l'État espagnol à la résistance des Bubi et des Fang qui habitent ces localités.

Sur le territoire colonial, se trouvent aussi des toponymes évoquant des tensions géopolitiques. En Afrique centrale, des litiges portant sur les frontières des territoires coloniaux opposent l'Espagne à l'Allemagne et à la France. Ces différends sont partiellement résolus à la Conférence de Berlin

[7] João de Santarem et Pedro de Escobar, navigateurs et explorateurs portugais, ont découvert l'actuelle île d'Annobon le 1er janvier 1471. Ils l'ont alors baptisée ilha do Ano Bom, île du Nouvel an.

[8] Concernant le terme Quioveo, il désigne l'une des montagnes de l'île d'Annobon. Lorsque João de Santarem et Pedro de Escobar accostent sur l'actuelle île d'Annobon, ils sont émerveillés à la vue d'une montagne. João de Santarem s'exclame alors: Que o ve jo. Nous traduisons: Qu'est-ce que vois? Le terme Quioveo est une évolution de Que o vejo.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

(1884-1885) et par le Traité de Paris de 1900. Dans ce contexte conflictuel, l'Espagne se sert des toponymes pour matérialiser sa présence dans les lieux et protéger ses territoires coloniaux du golfe de Guinée, d'une éventuelle occupation de l'Allemagne et de la France établies respectivement dans l'actuel Cameroun et l'actuel Gabon. L'appellation Puerto Iradier apparaît à la frontière avec la colonie française. La dénomination Río Campo est maintenue à la limite de la colonie allemande. Les dénominations d'origine de ces lieux sont respectivement Kogo et Ntem en langue fang. Puerto Iradier comporte également une charge symbolique. Ce toponyme rend hommage à une figure de la colonisation espagnole de ce territoire. Manuel Iradier s'est illustré dans l'exploration et l'étude de la Guinée Espagnole. Son action a permis à l'Espagne de conserver la région du Río Muni. En 1874, il entreprend la première exploration géographique des Possessions Espagnoles du golfe de Guinée, visitant les îles de Fernando Poo et de Corisco, ainsi que les territoires du Muni. En 1883, à la veille de la Conférence de Berlin, il effectue une deuxième expédition en vue de consolider la souveraineté de l'Espagne dans la région. Pour ce faire, il signe des traités avec de nombreux chefs africains locaux et les soumet à la souveraineté de l'Espagne.

En Guinée Espagnole, des noms de Saints ou à connotation religieuse sont attribués à certains lieux: Baloeri de Cristo Rey, Basacato de la Sagrada Familia ou San Carlos sur l'île de Fernando Poo, Santa Cruz ou San Pedro sur l'île d'Annobon. Le contrôle du territoire colonial et la diffusion de la religion catholique romaine justifient ces toponymes.

Les toponymes hybrides concernent le relief et l'hydrographie. Le toponyme est constitué de deux éléments: un substantif et un nom propre. Le substantif désigne l'élément géographique (fleuve, lac, montagne). Il est systématiquement traduit en langue espagnole (río, lago, monte). Par contre, le nom propre est maintenu dans la langue bantoue locale. C'est ainsi qu'apparaissent des toponymes tels que Monte Bondele ou Río Utonde sur l'île de Corisco. Les dénominations d'origine de ces lieux sont: Mokoddi u a Bondele et Eddiba e a Utonde en langue ndowe. Les toponymes hybrides facilitent le repérage géographique aux autorités coloniales et aux missionnaires espagnols. Ils favorisent aussi l'apprentissage rapide par les indigènes, des termes liés à la géographie.

La traduction des toponymes indigènes vise quant à elle, la civilisation et l'hispanisation des indigènes. Les noms des lieux que les

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

autorités coloniales espagnoles considèrent comme barbares sont traduits en langue espagnole. Monte Raices remplace Nkol Michi. Ce toponyme fang dérive de Nkol (montagne) et de Michi (racines). Dès lors, Nkol Michi, c'est la montagne autour de laquelle se trouvent des arbres aux grandes racines. De même, Monte Siete Barrigas se substitue à l'appellation fang Nkol Mebum Zambal. Ce toponyme fang dérive de Nkol (montagne), de Mebum (ventres) et de Zambal (sept). Nkol Mebum Zambal désignait une chaîne constituée de sept collines. Par ailleurs, la dénomination Bata a été attribuée à la principale ville et au port de la région continentale. Ce toponyme remplace Bindele. En langue fang, ce vocable désigne un vêtement sous forme de jupe de raphia. Dans la culture fang, c'était une tenue vestimentaire qui se portait à l'intérieur de la maison. Or, les habitants de localité connue aujourd'hui sous la dénomination de Bata, arboraient ce vêtement pour les sorties à la plage. Les autorités coloniales espagnoles ont attribué à la ville la dénomination Bata, robe de chambre en langue française. En outre, Monte Mitra remplace l'appellation d'origine fang, Nkol Biyemeyeme. L'administration coloniale espagnole estime que la montagne concernée présenterait l'aspect d'une mitre, coiffe des archevêques de l'Église catholique romaine. Ce nouveau toponyme facilite implicitement la diffusion du catholicisme. Dans la société fang préhispanique, la dénomination Nkol Biyemeyeme avait une signification distincte et remplissait une fonction précise. Biyemeyeme (pluriel d'Eyemeyeme), signifie en langue française, ce qui est connu de tous. Dans une localité, c'était la montagne la plus visible sur une distance maximale. Elle servait donc de point de repère aux populations.

Concernant le recours au point cardinaux et aux adjectifs qualificatifs, il permet le découpage administratif et redéfinit les territoires: Baho pequeño, Basupú del Este et del Oeste sur l'île de Fernando Poo, Elobey Chico et Grande sur le littoral de la région continentale. Les dénominations de la colonie ont également évolué au fil du temps: Possessions Espagnoles du golfe de Guinée de 1858 à 1904; à partir de 1904, Territoires Espagnols du golfe de Guinée. Suite au Traité de Paris de 1900, la souveraineté espagnole est reconnue dans la région continentale de l'actuelle Guinée Équatoriale. Dès lors, la dénomination de la colonie change. En 1959, la colonie devient une province espagnole les appellations Provinces Africaines Espagnoles ou Provinces Équatoriales apparaissent. Les deux Provinces Africaines Espagnoles (Río Muni et Fernando Póo)

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

forment la Région Équatoriale. En 1963, la Région Équatoriale obtient l'autonomie. Elle s'appelle désormais la Guinée Équatoriale. Cette dénomination reste inchangée de l'indépendance acquise en le 12 octobre 1968 à nos jours.

La diffusion de la langue espagnole se reflète aussi sur les noms de certains quartiers. En 1950, le Gouverneur Général crée San Fernando, une agglomération située à proximité de la ville de Santa Isabel. C'est dans ce quartier huppé que sont logés les fonctionnaires indigènes. Ils y disposent de toutes les commodités: l'eau potable, l'électricité, un marché, une école, une salle de cinéma et des transports publics. San Fernando, lieu de résidence de l'élite indigène, représente la réussite sociale. Les exploitations agricoles, les résidences privées, les enseignes des édifices publics (administrations, hôpitaux) et privés (pharmacies, hôtels, restaurants, cafés, etc.) portent aussi des dénominations en langue espagnole. Sur les bancs publics de Santa Isabel, les scènes de *Don Quichotte de La Manche,* chef d'œuvre de la littérature espagnole, sont représentées sur de belles faïences (*Azulejos*). Une invite aux promeneurs à s'approprier la langue de Cervantès.

Conclusion

En Guinée Espagnole, la langue espagnole bénéficie de la légitimité linguistique que lui confèrent les textes législatifs et officiels. Ce statut se répercute sur les toponymes. Sur le territoire colonial, ils sont de véritables marqueurs linguistiques et culturels de l'espace. De ce fait, ils constituent l'un des enjeux de la politique linguistique coloniale.

Bibliographie:

BAGUENA CORELLA, Luis, 1947, *Toponimia de la Guinea Continental Española*, Madrid: Consejo Superior de Investigaciones Científicas/Instituto de Estudios Africanos.

BARRERA y LUYANDO, Ángel, 1907, *Lo que son y lo que deben ser las Posesiones Españolas del golfo de Guinea,* Madrid: Imprenta de Eduardo Arias.

BIBANG OYEE, Julián, 1989, *Curso de lengua fang*, Malabo: Centro Cultural Hispano-Guineano.

BOLEKIA BOLEKÁ, Justo, 1991, *Curso de lengua bubi*, Malabo: Centro Cultural Hispano-Guineano.

BONELLI RUBIO, Juan María, 1945, *El problema de la colonización,* Madrid: Dirección General de Marruecos y Colonias.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

BOUVIER, Jean-Claude; GUILLON, Jean Marie, (sous la direction), 2001, *La toponymie urbaine. Significations et enjeux*, Paris: l'Harmattan.

BURSSENS, Amaat, 1972, *La notation des langues négro-africaines: signes typographiques à utiliser,* Bruxelles: Académie Royale des Sciences d'Outre-mer.

CALVET, Louis-Jean, 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris: Payot.

CASTRO ANTOLÍN, Mariano; LA CALLE MUÑOZ, María Luisa de, 1985, *Geografía de Guinea Ecuatorial*, Madrid: Ministerio de Educación.

Compendio de geografía particular de la Guinea Española, 1925, Barcelona: Librería Católica Pontificia.

CHAUDENSON, Robert, 1988, *Proposition pour une grille d'analyse des situations linguistiques dans l'espace francophone,* Paris: ACCT et Université de Provence.

DARRIGOL, Adeline, 2014, *Politiques linguistiques et multiculturalisme en République de Guinée Équatoriale, de la colonisation espagnole à nos jours*, Thèse de Doctorat, Université François Rabelais de Tours.

DOMÍNGUEZ ORTIZ, Antonio; GARZÓN PAREJA, Manuel, 1962, *Plazas y Provincias Africanas Españolas*, Madrid: Estudio y Vida.

GUILLON, Jean Marie; BOUVIER, Jean-Claude, 2001, *La toponymie urbaine: significations et enjeux*, Paris: l'Harmattan.

GUILLOREL, Hervé, 2008, *Toponymie et politique: les marqueurs linguistiques du territoire,* Bruxelles: Bruylant.

IYANGA PENDI, Augusto, 1992, *El Pueblo Ndowe: etnología, sociología e historia*, Valencia: Nau Llibres.

LEREBOURS PIGEONNIERE, Anne (et alii), 2001, *Atlas de la Guinée Équatoriale*, Paris: Les Editions du Jaguar.

MARTÍN DEL MOLINO, Amador, 1989, *Los bubis: ritos y creencias*, Malabo: Centro Cultural Hispano-Guineano.

NDONGO BIDYOGO, Donato, 1977, *Historia y tragedia de Guinea Ecuatorial*, Madrid: Editorial Cambio 16.

PÉREZ del AMO; Manuel María, 1966, *Compendio de geografía e historia de la Guinea Ecuatorial. Fernando Póo*, Barcelona: Imprenta de los Misioneros.

PHILIPPSON, Gerard; NURSE Derek, 2003, *The bantu languages*, London: Routledge.

PUJADAS, Tomás, 1968, *La iglesia en Guinea Ecuatorial. Fernando Póo*, Madrid: Iriz de Paz.

Resúmenes estadísticos. Provincias de Fernando Póo y Río Muni, 1958-1960, 1960, Madrid: Dirección General de Plazas y Provincias africanas, y Instituto de Estudios Africanos.

Río Muni: Región Ecuatorial, 1962, Bata: Diputación Provincial.

ROBILLARD, Didier de, 1989, *L'aménagement linguistique: problématiques et perspectives*, Thèse de Doctorat, Université de Provence.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

ROBILLARD, Didier de, 1991, „Développement, langue, identité ethnolinguistique: le cas de l'île Maurice", in CHAUDENSON, Robert. *Langues, économie et développement (*Tome 2), Aix-en-Provence: Institut d'Etudes Créoles et Francophone UA 1041 du CNRS/ Université de Provence.

ROUGÉ, Jean Louis, 2004, *Dictionnaire étymologique des créoles portugais d'Afrique*, Paris: Karthala.

Textos fundamentales de Guinea Ecuatorial, 1968, Madrid: Servicio Informativo Español.

TORRES CAMPOS, Rafael, 1885, *La cuestión de los ríos africanos y la conferencia de Berlín*, Madrid: Imprenta de la Revista de legislación.

UNZUETA YUSTE, Abelardo de, 1947, *Geografía histórica de la isla de Fernando Póo,* Madrid: Instituto de Estudios Africanos.

USERA y ALARCÓN, Jerónimo Mariano, 1848, *Memoria de la isla de Fernando Póo*, Madrid: Imprenta de Tomás Aguado, Madrid.

Vicariato Apostólico de Fernando Póo/Misioneros Hijos del Corazón de María, 1925, *Compendio de geografía particular de la Guinea Española*, Barcelona: Librería Católica Pontificia.

ZAMORA LOBOCH, Miguel, 1962, *Noticia de Annobón (su geografía, historia y costumbres),* Madrid: Publicaciones de la Diputación Provincial de Fernando Póo, Papelería Madrileña.

Textes législatifs:

Ley de 20 de diciembre de 1963, de Bases sobre el régimen autónomo de la Guinea Ecuatorial, *Boletín Oficial del Estado*, 30 de diciembre de 1963.

R.D. 13 diciembre 1858. Administración local. Estatuto orgánico, Gaceta, 15 de diciembre de 1858.

D.12 noviembre 1868. Administración local. Estatuto orgánico, *Gaceta*, 13 de noviembre de 1868.

R.D. 26 octubre 1872. Administración local. Estatuto orgánico, *Gaceta*, 28 octubre de 1872.

R. D.26 noviembre 1880. Administración local. Estatuto orgánico, Gaceta, 28 de noviembre de 1880.

R. D. 17 febrero 1888. Administración local. Estatuto orgánico, *Gaceta* 26 de febrero de 1888.

R. D. 11 de julio 1904. Administración local. Estatuto orgánico, Boletín oficial de la colonia, 15 de julio de 1904.

D.G.G. 28 febrero 1907. Enseñanza. Aprueba Reglamento, *Boletín oficial de la colonia*, 1ero de marzo de 1907.

B.G.G 24 mayo 1907. Idioma enseñanza obligatoria del castellano, *Boletín oficial de la colonia*, 1ero de junio de 1907.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)

D.G.G. 4 junio 1907. Administración local. Denominación pueblos, Boletín oficial de la colonia, 15 de junio de 1907.
D.G.G 17 octubre 1914. Enseñanza. Asistencia obligatoria, Boletín oficial de la colonia, 1ero de noviembre de 1914.
D.G.G. 27 abril 1922. División Territorial de Fernando Póo, Boletín oficial de la colonia, 1ero de mayo de 1922.
D.G.G. 3 julio 1925. Enseñanza. Asistencia obligatoria escuelas, Boletín oficial de la colonia, 15 de julio de 1925.
D.G.G. 24 febrero 1926. Idioma. Medidas de su difusión, Boletín oficial de la colonia, 1ero de marzo de 1926.
A.G.G. 28 noviembre 1933. Idioma. Medidas de su difusión, Boletín oficial de la colonia, 1ero de diciembre de 1933.
D.13 abril 1935. Administración local. Estatuto orgánico, Boletín oficial de la colonia, 15 de agosto de 1935.
O.G.G. 11 junio 1937. Demarcaciones Territoriales, Boletín oficial de la colonia, 15 de junio de 1937.
O.G.G. 6 julio 1937. Idioma. Exige conocimiento español a funcionarios indígenas, Boletín oficial de la colonia, 15 de julio de 1937.
O.G.G. 1 marzo 1940. Enseñanza. Asistencia obligatoria escuelas, Boletín oficial de la colonia, 15 de marzo de 1940.
O.G.G. 30 octubre 1942. Denominación poblados. Cambia Batete, Boletín oficial de la colonia, 15 de marzo de 1942.
O.G.G. 31 octubre 1949. Aranceles del intérprete oficial, Boletín oficial de la colonia, 15 de noviembre de 1949.
A.G.G. 19 julio 1950.Administración colonial. Sevilla de Niefang, Boletín oficial de la colonia, 1ero de agosto de 1950.
O.G.G. 19 octubre 1950. Administración local. Valladolid de los Bimbiles, Boletín oficial de la colonia, 1ero de noviembre de 1950.
D. 19 febrero 1954. Administración colonial. Puerto Iradier, Boletín oficial de la colonia, 1ero de abril de 1954.
A.G.G. 28 octubre 1954. Administración colonial. Baloeri de Cristo Rey, Boletín oficial de la colonia, 15 de noviembre de 1954.
Resolución 21 octubre 1961. Poblados. Se fijan las demarcaciones de los ayuntamientos de Puerto Iradier, Bono-Bono y Corisco, Boletín oficial de la colonia, 15 de noviembre de 1961.
Resolución 29 diciembre 1961. Poblados demarcaciones en los términos de Santa Isabel y de San Carlo, Boletín oficial de la colonia, 10 de enero de 1962.
Ley de 30 julio de 1959 sobre organización y régimen jurídico de las Provincias Ecuatoriales de Fernando Póo y Río Muni, Boletín Oficial del Estado, 31 de julio de 1959.

BDD-A23883 © 2016 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:49:07 UTC)